

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE KERLAZ

**Du MARDI 05 AVRIL, 20 H 30**

L'an deux mil vingt et un, le 05 avril à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 31 mars 2022 s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 11

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Margot AUFFRET, Jacqueline BOZEC, Anne Marie KEROUREDAN, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Quentin DELCLOY, Dominique STEPHAN, Philippe AUDURIER ( arrivé à 21 h 00 ), Jérémie MOCQUART

Absents excusés : 01

Olivier HERLEDANT pouvoirs à Marie-Thérèse HERNANDEZ

Absents : 02

Maurice BIGOT, Tanguy ABARNOU,

Votants : 12

Secrétaire de séance : Margot AUFFRET

Le procès-verbal de la précédente réunion du 03 février 2022, est adopté à l'unanimité.

<b>Délibération 2022 - 07 :</b> <b>VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 / BUDGET PRINCIPAL</b>
---

**Rapporteur** : Mithée HERNANDEZ

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal doit approuver les comptes de gestion du receveur municipal pour l'année écoulée.

Vu, le CGCT,

Vu l'information de madame la maire concernant les dépenses et recettes concernant l'exercice 2021,

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion dressé par le trésorier et celles du compte administratif de la commune,

**Il est proposé :**

D'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération 2022 - 08 :**  
**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Le compte administratif retrace toutes les dépenses et recettes liées à un exercice.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le receveur municipal,

Vu la présentation du compte administratif par Madame la maire,

**Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2021 comme suit :**

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses	: 547 870,15
- Recettes	: 616 073,99
- Résultat exercice	: 68 203,84
- Excédent reporté	: 337 339,00
- Résultat	: 405 542,84

**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses	: 147 116,68
- Recettes	: 263 600,45
- Résultat exercice	: 116 483,77
- Déficit reporté	: 41 700,89
- Résultat	: 74 782,88

Arrivée de monsieur Philippe AUDURIER.

La maire s'étant retirée, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants approuve le compte administratif 2021 comme décrit ci-dessus

**Délibération 2022 - 09 :**  
**Affectation du résultat 2021**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

<b>BUDGET GENERAL</b>					
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat de l'Exercice	Solde n-1	Résultat
<b>TOTAL BUDGET :</b>	694 986,83	879 674,44	184 687,61	295 638,11	<b>480 325,72</b>
Fonctionnement	547 870,15	616 073,99	68 203,84	337 339,00	<b>405 542,84</b>
Investissement	147 116,68	263 600,45	116 483,77	-41 700,89	<b>74 782,88</b>
			<b>Restes à réaliser recettes :</b>		32 000,00
			<b>Restes à réaliser dépenses :</b>		102 500,00
<b>Je vous propose l'affectation du résultat comme suit :</b>					
		<b>1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) :</b>			<b>140 000,00</b>
		<b>002 (Résultat de fonctionnement reporté) :</b>			<b>265 542,84</b>
<b>Je vous invite à en délibérer</b>					

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter les résultats proposés ci-dessus.

**Délibération n° 2022 - 10 :**  
**Vote des taux de fiscalité 2022**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

En application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) et de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année,

Vu l'avis de la commission finances en date du 31 mars 2022,

Considérant la capacité d'autofinancement et les bases prévisionnelles,

Il est proposé ne pas augmenter les taux pour 2022 et de voter les taux d'imposition comme suit :

- Taxe Habitation : aucun avis à formuler, cette taxe ne peut changer
- Taxe Bâti : 37.61 %
- Taxe Foncier Non-Bâti : 53.22 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

**Délibération 2022 - 11:**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Vu, l'avis de la commission finances du 31 mars dernier,

**Il est proposé d'adopter le budget primitif 2022 comme suit :**

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 872 961,24
- Recettes : 872 961,24

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1 238 473,60
- Recettes : 1 238 473,60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable aux propositions ci-dessus

**Délibération 2022 - 12.:**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Vu, l'avis de la commission finances du 31 mars dernier,

Associations	Voté 2021
--------------	-----------

Demande 2022	Proposition 2022	Vote 2022
--------------	------------------	-----------

Association "Les Amis de St Germain"	0
Association des Parents d'Elèves Kerlaz	0
Club Loisirs et détente Kerlaz	0
Hentoù treuz kerlaz	500
Redadeg	100
<b>Total</b>	<b>600</b>

0	0	
700	700	
500	500	
1000	1000	
100	100	
2300	2300	0

Madame Sylvie LELOUP et Madame Jacqueline BOZEC s'étant retirée, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable aux propositions ci-dessus

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Vu, l'avis de la commission finances du 31 mars dernier,

L'ancienne salle communale est, depuis la mise en service de la salle Ty An Dud, quasiment inoccupée. Dans le cadre global de l'aménagement du bourg et de sa revitalisation, il paraît intéressant d'y créer un logement à l'étage et de réaliser une cellule au rez de chaussée. Cette dernière pourrait avoir une forme « polyvalente » adaptable qui pourrait, en cas de demande, accueillir des activités commerciales (cabinet infirmier, etc...).

Je vous propose de confier à Dz Habitat le soin de nous présenter un projet qui irait dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 vote contre, 11 vote pour, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Margot AUFFRET



La Maire

M.T HERNANDEZ

